

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

**Arrêté du 15 janvier 2015 fixant le nombre de postes offerts au titre de l'année 2015
au concours de recrutement des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux**

NOR : MENH1500222A

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 15 janvier 2015, le nombre de postes offerts au titre de l'année 2015 au concours de recrutement des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux est fixé à 80, répartis selon les spécialités suivantes :

Administration et vie scolaire : 10.

Anglais : 8.

Arts plastiques : 2.

Economie et gestion : 2.

Education musicale : 1.

Education physique et sportive : 5.

Espagnol : 3.

Histoire-géographie : 6.

Lettres : 11.

Mathématiques : 12.

Sciences de la vie et de la Terre : 5.

Sciences et techniques industrielles option sciences industrielles : 8.

Sciences et techniques industrielles option arts appliqués : 1.

Sciences médico-sociales : 1.

Sciences physiques et chimiques : 5.